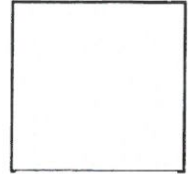




## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-27



BD

Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 038-213804768-20220829-2022\_27-DE

Séance du 29/08/2022

L'an 2022 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, Mme MATHIEU Emilie, M. QUEMIN Denis, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme TODARO Marie-pierre

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. THIVOLET Daniel

### Etai(ent) excusé(s) :

M. JOURDAN Jérôme

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DELORME Severine

Date de convocation

./././...

Date d'affichage

./././...

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

## TABLEAU DES EFFECTIFS

### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la diminution du temps de travail d'un agent de - de 10% de son temps de travail.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 038-213804768-20220829-2022\_27-DE

SERVICE	FILIERE	EMPLOI	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL avant modif	TEMPS DE TRAVAIL Après modif
MAIRIE Nath	ADMIN	Adj admin	secrétaire	80%	80%
MAIRIE Alex	ADMIN	Adj admin ppal	secrétaire	80%	80%
TECH. Jean-Oliv	TECH	Adj tech ppal	agent tech	100. %	100%
TECH. Marc	TECH	Adj tech	agent tech	60%	
ECOLE Sybile	TECH	Adj tech ppal	Dir. Cantine perisco	96.14%	
ECOLE Christel	TECH	Adj tech ppal	ATSEM	91.28%	
ECOLE Christine	TECH	Adj tech ppal	ATSEM	56.51 %	
ECOLE Patricia	TECH	Adj tech	ATSEM	40.22%	39.80%
ENTR. BAT Josiane	TECH	Adj tech	ENT BAT	69.37%	

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la **diminution du temps de travail** d'un adjoint administratif principal à temps non complet 39.80% au lieu de 40.22%

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,**

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés, à compter du 29 aout 2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Savas-Mépin

Le Maire, Bertrand DURANTON

